



## **APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS**

### **Recrutement d'un consultant individuel chargé de faciliter l'acquisition et la livraison de technologies et d'innovations dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest (PRSA)**

**Date d'ouverture de l'appel : 23/04/ 2026**

**Date de clôture de l'appel : 04/05/2026**

**AMIN° 05-2026**

1. Le Programme de résilience du système alimentaire (PRSA) est un programme d'investissement régional phare visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest par une approche régionale stratégique. Le programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (1) Services consultatifs numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) la durabilité et l'adaptabilité de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agroécologiques); et (3) intégration régionale des marchés alimentaires et commerce (développement de la chaîne de valeur alimentaire régionale). Chaque zone sera dirigée par une institution régionale mandatée (AGRHYMET, CORAF et CEDEAO) pour assurer la coordination et construire des capacités durables.

2. Le sous-volet 2.1 comprend la promotion de l'accès à la technologie et des échanges entre les pays par la mise en place de plateformes technologiques modernes, notamment des plateformes d'innovation pour les chaînes de valeur prioritaires FSRP, des services innovants de mécanisation, amélioration des systèmes nationaux de semences et des capacités de gestion de la fertilité du sol (cartographie, analyse et surveillance de la fertilité).

3. La mise à jour massive des technologies par les organismes de recherche reste un défi tant du côté de l'offre que de la demande. L'agriculture est un domaine spécialisé où la multiplication des semences et la production de races animales et de machines nécessitent une planification et une gestion efficaces. Les clients potentiels de la technologie ne donnent souvent pas d'avis préalable aux fournisseurs en ce qui concerne les technologies spécifiques qui les intéressent, les quantités

requis, le délai de livraison et d'autres paramètres. Répondre aux besoins technologiques des clients potentiels lorsque d'énormes quantités sont demandées devient donc un défi. De plus, les clients potentiels demandent souvent des échantillons pour évaluation afin d'éclairer leur décision concernant un approvisionnement à grande échelle. Ces petites quantités ne sont souvent pas attrayantes pour les fournisseurs en termes d'économie d'échelle puisque le coût unitaire devient cher. Ces défis du côté de l'offre et de la demande mis en évidence ont empêché la mise à jour massive des technologies éprouvées. Il est donc nécessaire de faciliter une planification efficace et la communication entre les fournisseurs et les clients potentiels.

4. C'est dans ce sens que le CORAF recrute un consultant individuel pour faciliter l'acquisition et la livraison de technologies et d'innovations dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest (PRSA).

5. Les tâches à accomplir et les autres renseignements relatifs au déroulement de la mission sont décrits dans les termes de référence ci-dessous.

6. Le Directeur exécutif du CORAF invite les candidats (« consultants individuels ») intéressés, ayant le profil requis tel qu'indiqué dans les termes de référence, à exprimer leur intérêt.

7. Les candidats sont informés que les dispositions du paragraphe 3.14 du Règlement sur les marchés publics pour les emprunteurs de projets d'investissement de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018 (le « Règlement ») des règles de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts s'appliqueront.

8. Les candidats seront sélectionnés en fonction des qualifications du consultant, telles que décrites dans les « Règles d'approvisionnement de la Banque ».

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du secrétariat exécutif du CORAF par courriel les jours ouvrables à l'adresse suivante : [n.lamien@coraf.org](mailto:n.lamien@coraf.org) avec une copie à [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org).

10. Les consultants intéressés par cet appel doivent soumettre une lettre d'intérêt décrivant la performance et l'expérience de contrats similaires ainsi qu'un CV détaillé avec des copies de diplômes et certificats de travail à l'adresse électronique suivante : [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org) le **04/05/2026 at 17H GMT au plus tard**.

**Dr Moumini SAVADOGO**  
**Directeur exécutif**



## Termes de Références

-----

### **Pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de faciliter l'acquisition et la livraison de technologies et d'innovations dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest (PRSA)**

---

#### **1. Contexte**

Le Programme de résilience du système alimentaire (PRSA) est un programme d'investissement régional phare visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest par une approche régionale stratégique. Le programme finance des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (1) Services consultatifs numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) Durabilité et adaptabilité de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agroécologiques) ; et (3) Intégration des marchés et commerce (développement régional de la chaîne de valeur des denrées alimentaires de base). Chaque domaine sera dirigé par une institution régionale mandatée (**CILSS** : Comité permanent interétatique sur la lutte contre la sécheresse au Sahel, **CORAF** : Conseil ouest et centre-africain pour la recherche et le développement agricoles, **CEDEAO** : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). La CEDEAO assure la coordination et renforce les capacités durables.

L'objectif de développement du programme (PDO) est d'« accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience du système alimentaire ». L'objectif de la composante 2 est d'améliorer la résilience de la base productive du système alimentaire et de contribuer directement à la Grande muraille verte (GGW). Le programme est opérationnel au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Togo (phase 1), au Ghana, au Tchad et en Sierra Leone (phase 2) et au Sénégal (phase 3) en investissant dans la gestion des risques régionaux, le commerce des denrées alimentaires de base et la durabilité de la base de production.

**Le sous-volet 2.1 comprend la promotion de l'accès à la technologie et des échanges entre les pays par la mise en place de plateformes technologiques modernes, notamment des plateformes d'innovation pour les chaînes de valeur prioritaires FSRP, des services innovants de mécanisation, amélioration des systèmes nationaux de semences et des capacités de gestion de la fertilité du sol (cartographie, analyse et surveillance de la fertilité).** Par le biais du Marché des innovations et technologies agricoles (MITA) et la création de parcs technologiques, divers pays et utilisateurs de technologies ont exprimé leur intérêt pour acquérir certaines technologies auprès de divers centres de spécialisation. Ces technologies et innovations sont présentes dans diverses chaînes de valeur et couvrent la production, la transformation, la mécanisation, la post-récolte, etc.

La mise à jour massive des technologies par les organismes de recherche reste un défi tant du côté de l'offre que de la demande. L'agriculture est un domaine spécialisé où la multiplication des semences et la production de races animales et de machines nécessitent une planification et une gestion efficaces. Les clients potentiels de la technologie ne donnent souvent pas d'avis préalable aux fournisseurs en ce qui concerne les technologies spécifiques qui les intéressent, les quantités requises, le délai de livraison et d'autres paramètres. Répondre aux besoins technologiques des clients potentiels lorsque d'énormes quantités sont demandées devient donc un défi. De plus, les

clients potentiels demandent souvent des échantillons pour évaluation afin d'éclairer leur décision concernant un approvisionnement à grande échelle. Ces petites quantités ne sont souvent pas attrayantes pour les fournisseurs en termes d'économie d'échelle puisque le coût unitaire devient cher. Ces défis du côté de l'offre et de la demande mis en évidence ont empêché la mise à jour massive des technologies éprouvées. Il est donc nécessaire de faciliter une planification efficace et la communication entre les fournisseurs et les clients potentiels.

## **2 Objectifs**

Le but ultime de cette activité est de travailler avec les unités d'implémentation des projets (UIP) du FSRP pour faciliter l'acquisition de technologies et d'innovations agricoles (T&I) auprès des centres de spécialisation et des instituts de recherche internationaux, à savoir les centres de GC opérant en Afrique de l'Ouest. Plus précisément, cela impliquera (i) la collecte de données quantitatives sur les expressions/demandes pour les technologies et innovations agricoles ; (ii) faciliter le processus de négociation et de documentation (iii) soutenir l'expédition vers les pays demandeurs.

## **3 Approche méthodologique**

Pour mener à bien cette mission, le consultant interagira avec les unités de mise en œuvre du projet FSRP afin de documenter leurs besoins technologiques. En outre, il s'agira de documenter les besoins technologiques d'autres utilisateurs tels que des projets de développement, des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises semencières, des producteurs de semences et des associations commerciales de semences. Il/elle travaillera également avec des centres de spécialisation et des institutions de recherche internationales pour documenter les technologies commercialisables et les innovations disponibles au-delà de ce qui est présenté lors du MITA. Ces données seront utilisées pour mettre à jour la plateforme en ligne MITA en tenant compte des nouvelles technologies et innovations. Les centres de spécialisation et les institutions internationales de recherche s'engageront à explorer la possibilité d'accorder des licences technologiques pour attirer les entreprises semencières afin qu'elles investissent dans la multiplication et la distribution. On étudiera d'autres arrangements de partenariat possibles pour permettre aux entreprises semencières d'avoir un certain niveau de propriété des variétés développées.

## **4 Résultats attendus**

Le principal résultat attendu de cette activité est l'acquisition et la livraison de T&I par les UIP FSRP de divers centres de spécialisation et d'institutions internationales de recherche.

Les résultats intermédiaires attendus sont les suivants :

- i. Base de données des utilisateurs de technologies et d'innovations agricoles à grande échelle ;
- ii. Données sur le nombre de demandes de T&I agricoles reçues par divers centres de spécialisation et institutions de recherche internationales ;
- iii. Au moins 3 contrats d'acquisition de technologie par pays signés avec des fournisseurs ;
- iv. Livraison effective d'au moins 3 technologies majeures à un pays demandeur.

## 5 Durée

La durée de cette mission est de quatre-vingt-dix (90) jours-homme sur une période de **12 mois**.

## 6 Profil du consultant

Le consultant requis pour cette affectation doit avoir les qualifications et l'expérience suivantes :

- Être titulaire d'une maîtrise en économie agricole, administration des affaires, approvisionnement, gestion ou dans un domaine similaire ;
- Dix (10) ans d'expérience professionnelle en partenariat, en agrobusiness, en marketing, en achats, en administration, en gestion d'entreprise et en analyse financière ;
- Connaissance approfondie des négociations de partenariat et d'affaires ;
- Capacité avérée à conceptualiser, développer, planifier et gérer les études de marché ;
- Bonnes compétences en analyse, en négociation et en communication ;
- Capacité démontrée de travailler de façon autonome dans un environnement multiculturel et d'établir des relations de travail harmonieuses et efficaces ;
- Excellentes compétences informatiques, notamment en matière d'utilisation des applications de gestion du commerce international et de navigation sur Internet ;
- Expérience avérée dans des affectations similaires ;
- Maîtrise du français et de l'anglais ;
- La connaissance de l'agriculture est un atout.

## 7 Tâches du consultant

Les tâches du consultant comprendront (sans s'y limiter) ce qui suit :

- Travailler avec le secrétariat du FSRP pour l'Afrique de l'Ouest afin de documenter les technologies commercialement viables.
- Déterminer les besoins de chaque pays en matière de T&I en consultation avec les Unités d'Implémentation de PRSA/FSRP.
- Faciliter l'acquisition et la livraison de technologies et d'innovations par les pays demandeurs.
- Fournir un soutien technique dans la fourniture de technologies par les pays qui en font la demande.

## 8 Soumission des offres

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature (curriculum vitae détaillé avec copies des diplômes et certificats de travail, et une lettre de manifestation d'intérêts décrivant la performance et l'expérience de contrats similaires) par courriel à [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org) au plus tard le **04 mai 2026 à 17H GMT**. Les consultants seront sélectionnés conformément aux lignes directrices "Sélection et utilisation des consultants dans le cadre des prêts de la BIRD, des allocations de l'IDA et des subventions par les emprunteurs de la Banque mondiale" de janvier 2011.

**FRAUDES, CORRUPTION, CONFLITS D'INTERET, EXPLOITATION, ABUS SEXUEL ET HARCELEMENT SEXUEL**

**Fraudes, corruption :** les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent observer, lors de la passation et de l'exécution des contrats les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En particulier, ils doivent éviter tout acte de corruption et toutes manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives dans le but d'octroyer ou d'obtenir un marché passé par le CORAF. Tout comportement déviant fera l'objet de sanctions appropriées (annulation du marché, exclusion des marchés futurs passés par le CORAF, licenciement du personnel du CORAF coupable de ces actes.

**Conflits d'intérêts :** Les règles du CORAF exigent que toute entreprise qui participe à une procédure de passation de marchés ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- L'entreprise fournit des biens, des travaux ou des services (autres que des services de consultants) qui font suite ou sont directement liés aux services de conseil pour la préparation ou l'exécution d'un projet qu'elle a fourni ou qu'une entreprise qui lui est affiliée a fournis ;
- L'entreprise (son personnel y compris) entretient une proche relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du CORAF : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du dossier d'appel d'offres ou des spécifications du marché, et/ou dans le processus d'évaluation pour ledit marché ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.

L'expression « **Exploitation et Abus Sexuels (EAS)** » englobe les significations ci-après :

- L'« **Exploitation Sexuelle** » (ES), définie comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne ;
- Les « **Abus Sexuels** » (AS), définis comme toute intrusion physique ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, soit par force ou sous des conditions inégales ou par coercition ;
- Le « **Harcèlement Sexuel** » (HS) est défini comme toute avance sexuelle importune, toute demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle par le personnel de l'Entrepreneur à l'égard d'autres personnels de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage ;

Toute entreprise qui s'avérerait être en situation de conflit d'intérêts ou d'exploitation, d'abus ou d'harcèlement sexuel ne pourra obtenir un marché du CORAF.

*Fin du document.*